

Le Relais Petite Enfance (RPE) « Ô P'tits Mômes » est un service gratuit, géré et financé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'inscrit dans la compétence « Enfance-Jeunesse » de l'intercommunalité. Le siège social est basé à Avesnes-le-Comte, mais dans une volonté d'être au plus près des usagers, le relais est itinérant.

Objectif du règlement

Le règlement a pour but de présenter le fonctionnement et l'organisation du Relais Petite Enfance et de définir les droits et devoirs des utilisateurs du service.

Missions du RPE

Le RPE est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges qui a pour missions de ;

- Informer les parents sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire
- Informer sur les démarches administratives, droits et obligations de l'employeur et du salarié.
- Animer un lieu où les enfants et les adultes se rencontrent, s'épanouissent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- Favoriser la socialisation, le bien-être et l'épanouissement de l'enfant par la professionnalisation des assistants maternels et ainsi améliorer la qualité de l'accueil individuel.
- Accueillir et renseigner tous les professionnels de l'accueil individuel sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers de la petite enfance.

Publics concernés

Le RPE est un service de référence pour les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, gardes à domicile, futurs assistants maternels) et pour les parents employeurs (ou en devenir). Toute personne du territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois peut venir gratuitement aux permanences administratives, aux temps d'informations et d'animations proposées par les animatrices du relais.

RPE : lieu d'informations

Les animatrices assurent un accueil administratif au siège et sur certaines communes du territoire sur rendez-vous. Elles se tiennent également à votre disposition par téléphone ou par courriel.

Les animatrices du RPE tiennent à disposition des futurs parents employeurs un listing des assistants maternels du territoire et de leurs disponibilités.

Afin d'avoir à disposition un fichier mis à jour, les assistants maternels communiquent aux animatrices du relais tout changement dans leurs coordonnées, capacité d'accueil, ainsi que leurs disponibilités.

Un espace dédié aux assistants maternels agréés est mis à leur disposition (<http://assistantematernelle.campagnesartois.fr/>). Chacun crée son propre espace en y indiquant ses coordonnées, disponibilités, et toutes autres observations. Cet espace est sécurisé et les données ne seront transmises que par les animatrices du relais.

RPE : lieu d'animations

Les animatrices du RPE organisent des temps d'animations de manière quotidienne au sein de différentes communes du territoire (*cf planning et lieux d'animations sur le site Internet*).

Ces animations sont dédiées aux enfants âgés de 0 à 6 ans. Afin de proposer des temps d'animation qualitatifs, une inscription préalable est nécessaire auprès des animatrices du relais (inscriptions 1 à 2 fois par semaine selon les places disponibles). Lors de la première séance, une autorisation parentale écrite et signée sera demandée. **Un enfant ne peut en aucun cas participer seul à une animation** ; il doit être obligatoirement accompagné d'un adulte référent qui en assumera la pleine responsabilité sur le plan de la sécurité physique et affective.

Les animations proposées sont destinées à favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant. Aussi, lors des séances, la priorité lui sera donnée ; l'adulte présent est là pour l'accompagner et partager avec lui un moment agréable et privilégié. Dans ce sens, l'utilisation du téléphone portable sera limitée et réservée aux appels urgents. Des temps forts seront proposés de manière ponctuelle tout au long de l'année (Carnaval, fête de la petite enfance, balades, arbre de Noël, etc.). En cas d'absence, il est demandé de prévenir les animatrices. Si l'animation est annulée, les participants seront prévenus.

Le chargement et déchargement du matériel est réalisé par l'animateur, une aide basée sur le volontariat est la bienvenue.

RPE : lieu de professionnalisation

Le RPE organise des temps d'informations et d'échanges pour les assistants maternels du territoire, les parents et les professionnels de la petite enfance.

Règlement, sécurité et respect

Les usagers fréquentant le service s'engagent à respecter les autres personnes, les lieux ainsi que le matériel.

Les animatrices du RPE, comme toute personne fréquentant la structure, sont tenues de conserver la discrétion la plus absolue. En cas de danger constaté pour un enfant, un signalement sera fait auprès des autorités compétentes.

Chacun s'engage à respecter le règlement. L'inscription aux animations induit une acceptation du présent règlement ainsi que la charte d'accueil du jeune enfant.

Règlement de fonctionnement

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
1050 Avenue François Mitterrand
CS 70026
62810 Avesnes-le-Comte

Téléphone : 03 21 220 200
06 82 38 30 99

Mail : rpe@campagnesartois.fr



Informations disponibles sur le site Internet
www.campagnesartois.fr



L'essentiel & plus encore

